



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Drame de Crans-Montana : coopération internationale franco-suisse

Question au Gouvernement n° 1166

Texte de la question

DRAME DE CRANS-MONTANA : COOPÉRATION INTERNATIONALE FRANCO-SUISSE

Mme la présidente . La parole est à M. Marc Ferracci.

M. Marc Ferracci . La nuit du 31 décembre devait être une nuit de fête, de joie et d'espérance. À Crans-Montana, dans le bar La Constellation, elle s'est transformée en cauchemar absolu. La réalité est insoutenable : quarante morts, dont la moitié étaient mineurs et parmi lesquels on compte neuf de nos compatriotes ; plus de quatre-vingts blessés qui luttent encore pour leur vie. Derrière ces chiffres, toute une génération est meurtrie. Je veux dire notre infinie tristesse aux familles et à tous les proches des victimes dont la vie a basculé et leur adresser le témoignage de notre douleur partagée.

Face à l'horreur, la solidarité s'est organisée avec une force exemplaire. Je tiens à saluer le courage des secours et la réactivité immédiate de la coopération franco-suisse, qui a été à la hauteur de l'amitié qui lie nos deux pays. Français et Suisses ont montré au travers de ce drame, une fois encore, qu'ils étaient plus que des voisins. C'est le sens de la présence du président de la République à l'hommage qui sera rendu aux victimes ce vendredi en Suisse.

L'Europe de la santé a pleinement répondu présent : trente-cinq patients ont été transférés hors de Suisse vers les pays voisins. La France a accueilli dix-neuf blessés graves, qui ont été pris en charge très rapidement grâce à la mobilisation exceptionnelle de nos services de santé, du centre de crise et de nos armées.

Je salue également les équipes des services consulaires pour leur engagement total auprès des familles des victimes françaises. J'ai été en contact étroit avec certaines de ces familles dans les derniers jours, et je peux témoigner de l'appui qui leur a été apporté par notre consulat général à Genève et par notre consulat honoraire à Sion.

Monsieur le premier ministre, après l'urgence des premiers instants vient désormais le temps douloureux des questions et de la reconstruction. Comment la coopération franco-suisse va-t-elle se poursuivre dans les prochains mois ? Comment l'État compte-t-il épauler concrètement les familles des victimes françaises dans le parcours judiciaire complexe qui s'ouvre de l'autre côté de la frontière ? Enfin, quels dispositifs allez-vous déployer pour garantir dans la durée la rééducation des blessés et le soutien psychologique aux familles face à ce traumatisme indélébile ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Tout d'abord, je tiens à exprimer au nom du gouvernement notre profonde solidarité aux victimes et aux blessés de ce drame. Nos pensées vont naturellement aux familles endeuillées.

Dès l'annonce de l'incendie, nos services se sont mobilisés. Nous pouvons être fiers de cette mobilisation interministérielle qui a impliqué le ministère des affaires étrangères, le ministère des armées et le ministère de la santé et nous a permis d'identifier des lits disponibles et des moyens de transfert pour les blessés. Dix-neuf blessés graves ont ainsi été transférés vers la France. Monsieur le député, je salue également votre mobilisation dès le premier jour de cette crise.

Notre coopération avec la Suisse ne s'arrête pas à la phase d'urgence et se poursuivra aussi longtemps que nécessaire. La France reste pleinement mobilisée et est prête, si besoin, à accueillir de nouveaux blessés.

S'agissant du volet judiciaire, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes est saisie et coordonne l'accompagnement des victimes françaises. D'autre part, le parquet de Paris a ouvert une enquête miroir, avec saisine du juge d'instruction, afin de faciliter l'accès des familles des victimes à leurs droits et à l'indemnisation – cela en lien étroit avec les autorités judiciaires suisses.

Enfin, sur le plan humain, un dispositif de soutien médico-psychologique a été mis en place pour les blessés et les familles. Il s'inscrira dans la durée : la reconstruction, qu'elle soit physique ou psychique, prendra du temps et je peux vous assurer, monsieur le député, que l'État sera présent avec bienveillance et constance.

Données clés

Auteur : [M. Marc Ferracci](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1166

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 janvier 2026